

LA LETTRE PRO

L'ACTU SANTÉ POUR LES PROS DE CENTRE-VAL DE LOIRE



N° 89 - du 21 novembre 2025



L'ENTRETIEN DE LA SEMAINE

Bernard Lejeune

Président de la sixième chambre
de la Cour des comptes

« Les aides uniformes sont un échec ! »

Dans un [rapport publié mi-novembre](#), la Cour des comptes remet en cause l'efficacité des aides à l'installation accordées aux médecins libéraux dans les zones sous-dotées, dénonçant des dispositifs coûteux, mal ciblés et concentrés sur quelques bénéficiaires. Président de la sixième chambre, Bernard Lejeune explique comment repenser ces mécanismes faussement incitatifs et pourquoi privilégier une approche territoriale concertée. Entretien exclusif.

La Cour des comptes vient de publier un rapport, très commenté, sur les aides à l'installation des médecins libéraux dans les zones sous-dotées. Pour quelles raisons avez-vous choisi de travailler sur cette thématique ?

Nos travaux répondent à une double demande : citoyenne et parlementaire. Le sujet des aides à l'installation des médecins libéraux dans les zones sous-dotées a d'abord été proposé et largement soutenu sur la [plateforme participative de la Cour des comptes](#), non sans témoigner des vives interrogations exprimées par la société civile concernant leur coût et leur efficacité. En marge du projet de loi de finances et du projet de loi de financement de la Sécurité sociale,

actuellement débattus par la représentation nationale, le Sénat souhaitait également une étude approfondie pour évaluer ces dispositifs et envisager des ajustements législatifs. Notre audit a porté sur quinze aides publiques dont bénéficient 15 000 médecins et 2 000 étudiants, et qui représentent un montant total de 205 millions d'euros par an. Caractéristique notable : 60 % d'entre elles sont « captées » par 3 000 praticiens. Ce chiffre illustre un phénomène de concentration et de cumul en contradiction même avec leurs objectifs initiaux.

Quels sont les principaux dysfonctionnements observés sur le terrain ?

Exception faite des exonérations fiscales pour la permanence des soins ambulatoires et des contrats d'engagement de service public pour les étudiants en médecine, deux dispositifs utiles qui garantissent une présence pertinente dans les zones sous-denses et dont nous préconisons la poursuite, les aides économiques et fiscales sont un échec. Elles ciblent des zones économiques plutôt que des besoins sanitaires, génèrent des effets de bord et entraînent une dispersion des financements vers des zones non sous-dotées ou vers des spécialistes plutôt que des médecins généralistes. Complexes, coûteuses et peu efficaces, la Cour des comptes recommande donc leur suppression. Les aides à l'installation et au maintien de l'activité présentent certains avantages, mais leur dotation doit être significativement réduite et recentrée sur le forfait médecin traitant, comme le prévoit l'Assurance Maladie, ce qui nous semble être une bonne décision.

En quoi la région Centre-Val de Loire est-elle symptomatique des phénomènes décrits ? Comment mieux concilier les dispositifs et les besoins réels des territoires ?

La région Centre-Val de Loire a été prise pour exemple, car elle illustre parfaitement le phénomène de la désertification médicale. Composée de nombreuses zones sous-denses, le vieillissement et le non-renouvellement des effectifs médicaux fragilisent son attractivité, malgré les efforts déployés par les agences régionales de santé ou les collectivités territoriales, qui peuvent fournir des bâtiments ou des locaux pour faciliter les installations ou le développement de certains projets entrepreneuriaux. Au-delà du constat, notre étude territoriale révèle des situations contrastées qui démontrent une mauvaise répartition et un ciblage insuffisant. Certaines communes et certains praticiens cumulent des aides financières, tandis que d'autres n'ont rien, parfois à quelques rues d'écart. Imaginer de nouveaux dispositifs ne changera rien. Il faut identifier les zones prioritaires, coordonner les financements et proposer des solutions adaptées. Une déconcentration du pilotage des aides publiques permettrait de gagner en pertinence et en efficacité. Une approche territoriale et concertée nous paraît indispensable.

Vous proposez de créer un schéma départemental d'initiatives concertées pour mieux coordonner les aides publiques. Comment optimiser la coopération territoriale pour gagner en efficacité ?

Il faut déconcentrer le pilotage des aides publiques et redonner la main aux acteurs de proximité que sont les agences régionales de santé, les caisses primaires d'assurance maladie et les élus locaux, en lien étroit avec les représentants des médecins libéraux. La Cour formule deux recommandations concrètes pour améliorer le ciblage et la coordination des dispositifs financiers : utiliser des indicateurs fins et des études territoriales, qui incluraient tous les professionnels de santé et les spécificités du contexte local, pour déterminer les zones véritablement sous-dotées en fonction des besoins de santé réels ; mettre en place des schémas départementaux concertés, avec des appels à manifestation d'intérêt, pour identifier les zones prioritaires, éviter les concurrences entre communes voisines et orienter les financements publics vers des projets

cohérents (maisons de santé, accompagnement du conjoint, infrastructures immobilières...). Cette approche « cousue main » permettrait de concentrer les moyens sur les zones les plus sensibles et de garantir un maillage territorial cohérent. Ce serait une solution plus efficiente que les dispositifs uniformes décidés depuis Paris.

Exercice collectif, qualité de vie, appui administratif, conditions de travail... Quelles sont, selon vous, les conditions non financières les plus déterminantes pour favoriser une installation pérenne en zone sous-dotée ?

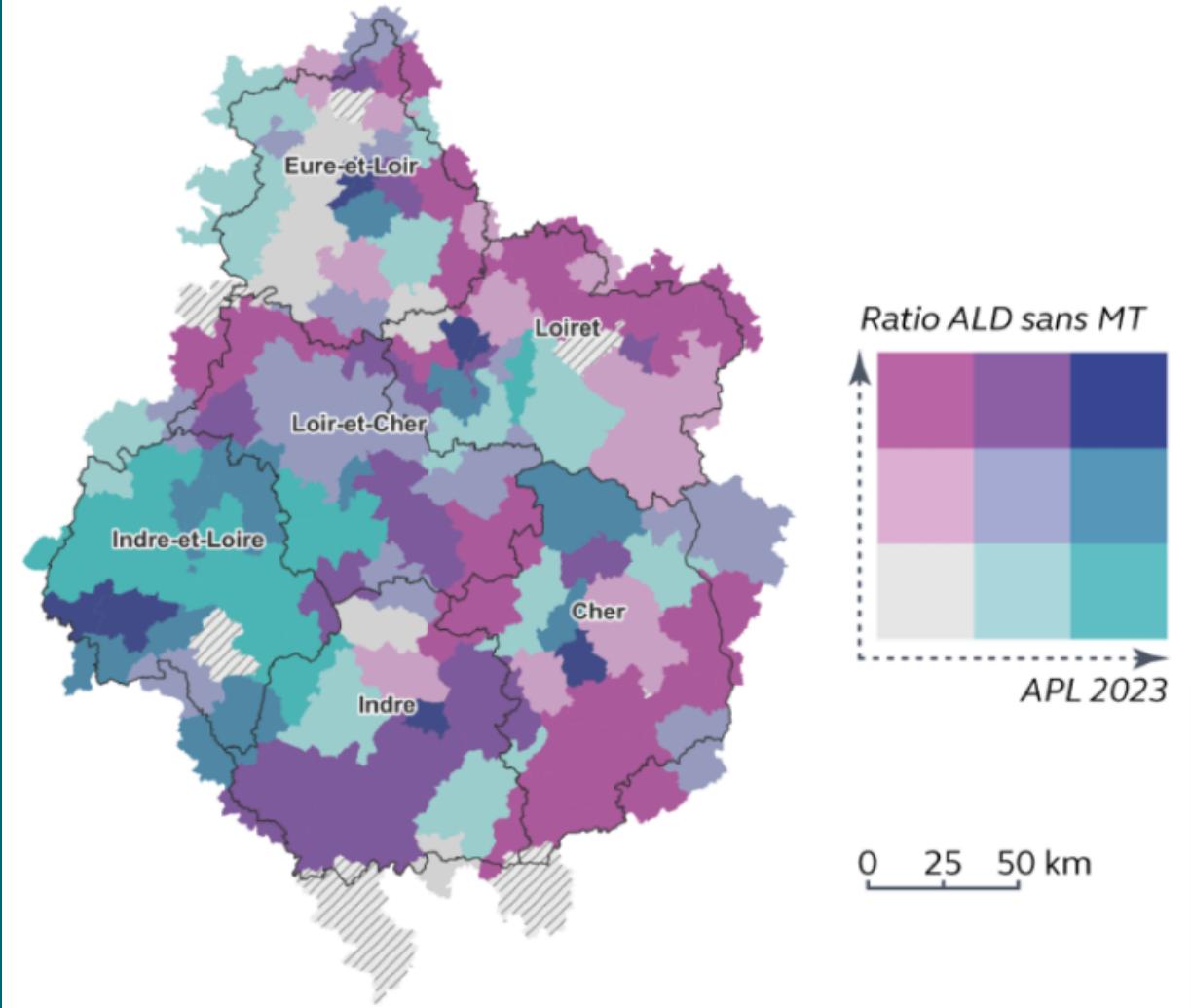
Les motivations des médecins libéraux reposent principalement sur des facteurs professionnels, comme le travail en équipe dans des structures pluriprofessionnelles ou la présence d'une offre de soins complète, mais aussi sur des considérations personnelles et des aspects pratiques, tels que la vie familiale, la scolarisation des enfants ou l'emploi du conjoint. Les aides financières sont un levier secondaire, mais non négligeable, surtout pour les étudiants et les jeunes installés dont les moyens sont plus limités. Communauté professionnelle territoriale de santé, maison de santé pluriprofessionnelle, équipe de soins spécialisés... Les regroupements professionnels doivent être encouragés pour améliorer la qualité de vie au travail et renforcer l'attractivité des zones sous-dotées. De notre point de vue, les aides publiques doivent mieux tenir compte des motivations des médecins libéraux et favoriser le développement de l'exercice collectif qui a les faveurs de la nouvelle génération.

« La Cour des comptes recommande une déconcentration du pilotage des aides publiques pour cibler les zones prioritaires et bâtir des solutions adaptées aux réalités locales »

Quelles sont les autres recommandations phares de votre rapport ? Quels bénéfices peut-on raisonnablement en attendre ?

La stratégie que nous proposons repose sur deux grands axes complémentaires : réduire significativement les aides nationales inefficaces, dont les aides économiques et fiscales qui sont coûteuses et mal ciblées, et adopter un pilotage local concerté pour adapter les financements aux besoins des territoires et aux motivations réelles des médecins libéraux... jeunes ou moins jeunes. Cette approche, plus responsable et mieux coordonnée, devrait permettre une meilleure efficacité dans la lutte contre la désertification médicale, favoriser des installations durables et optimiser la gestion des ressources publiques. Seule certitude : les leviers humains et organisationnels seront plus bénéfiques que des aides uniformes. Notre rapport a été transmis aux autorités compétentes qui disposent désormais de nouveaux éléments d'analyse pour éclairer leurs décisions, notamment dans le cadre des lois de finances et de financement de la Sécurité sociale, que ce soit via des amendements ou des mesures règlementaires.

Accessibilité potentielle localisée des médecins et proportion des patients sous affection de longue durée par territoire de vie-santé



Lecture du graphique : la couleur violette exprime la situation associant l'APL* la plus faible et une proportion élevée de patients sous ALD sans médecin traitant ; la couleur verte exprime une APL plus élevée avec une faible proportion de patients sous ALD sans médecin traitant ; la couleur bleue exprime une discordance : en dépit d'une APL plus élevée, un fort taux de patients sous ALD et sans médecin traitant apparaît. **Analyse critique :** le rapport de la Cour des comptes compile plusieurs statistiques originales sur la région Centre-Val de Loire. Parmi celles-ci figure notamment cette carte inédite qui croise deux données critiques : l'accessibilité aux médecins généralistes et le nombre de patients sous ALD sans médecin traitant. Dans une période aussi tendue, que ce soit sur le plan démographique, épidémiologique ou budgétaire, cibler et prioriser les territoires les plus sensibles devient plus que jamais essentiel... et cette carte le permet !

Source : Cour des comptes d'après les données de la Drees et de la DCRGDR.

SOMMAIRE

L'ENTRETIEN DE LA SEMAINE

Bernard Lejeune, président de la sixième chambre de la Cour des comptes

EN BREF

Retour sur la journée régionale de la psychiatrie
Imagerie : « première garde pour le PIMM Centre »

EN DIRECT DES TERRITOIRES

Le CH Châteauroux-Le Blanc soigne l'accueil des internes
La CPAM 36 en pointe sur la prévention de l'infertilité
La commission santé justice se penche sur la santé mentale
Carton plein pour la stratégie Polyhandicap en Eure-et-Loir

LE CHIFFRE DE LA SEMAINE

10 506 366 €

C'est le montant total des aides financières directes et indirectes accordées aux médecins libéraux

LA MÉTÉO SANITAIRE

Hiver 2025-2026 : nouvelles consignes pour le port du masque en établissement de santé et établissement ou service social ou médico-social

Organiser la permanence des soins ambulatoires durant les fêtes de fin d'année
Le CLS du Pays Vendômois affirme son engagement contre les violences faites aux femmes

EN PRATIQUE

Prévenir la dénutrition durant la semaine du 17 au 23 novembre

APPELS À PROJETS

AU PROGRAMME

Un forum pour prévenir les chutes des seniors
Webinaire « Evénement indésirable, et si on en parlait ? »
Permanences d'information sur le radon
Journée porte ouverte au centre de formation GCSMS du Cher
Webinaire sur le lien entre le sport et la santé mentale
Journée régionale infirmière sur le bon usage des antibiotiques

ON SE FORME

Une journée pour la qualité et la sécurité des soins le 27 novembre

LE COIN RH

Océane Paisant, 30 ans, directrice des Ehpad de Senonches et Brezolles (28)

EN DIRECT DES TERRITOIRES

Le CH Châteauroux-Le Blanc soigne l'accueil des internes

La commission santé justice se penche sur la santé mentale



Lundi 3 novembre, pour leur premier jour de stage au CH Châteauroux-Le Blanc, les 15 internes et cinq médecins étrangers en formation médicale spécialisée ont reçu un accueil sur-mesure avec un petit-déjeuner, des formations aux outils informatiques, un déjeuner ainsi que des interventions de la part de différents professionnels répartis dans des unités de l'hôpital (cadres, soignants, médecins aux urgences), sous la forme d'un escape game immersif de découverte ludique de l'hôpital. « *Nous avons voulu que cette journée soit utile et chaleureuse* », explique Cyrille Harmel, directeur de cet établissement en insistant sur le fait qu'il ne s'agit pas seulement d'un accueil administratif et logistique : « *Nous souhaitons que les internes se sentent attendus, considérés et intégrés.* »

De ce point de vue, le CH Châteauroux-Le Blanc a un atout : le référent des internes, Dr Gilbert Mekondji, préside aussi la commission médicale d'établissement (CME). « *C'est une symbolique forte, estime Cyrille Harmel. Nous sommes très attentifs au suivi des internes et à la qualité de leur stage.* » Lors de cette journée d'accueil, Dr Mekondji a d'ailleurs insisté sur « *cet encadrement rigoureux et le compagnonnage, garantissant que les internes ne remplacent pas les titulaires. Grâce à cette approche et à la modernité de ses équipements, l'hôpital devient un terrain de stage apprécié des jeunes médecins.* » De fait, il s'agit de renforcer l'attractivité de cet hôpital qui reste l'établissement support du GHT (groupement hospitalier de territoire) qui accueille le moins d'internes en région Centre-Val de Loire. « *Idéalement, ils nous en faudrait deux fois plus qu'aujourd'hui* », estime Cyrille Harmel.



La commission santé justice a réuni, le 19 novembre, tous les acteurs en lien avec la prise en charge sanitaire des personnes placées sous main de justice (PPSMJ) : la direction générale de l'ARS, la préfète de région, les chefs de juridiction, ainsi que les directions inter-régionales de l'administration pénitentiaire et de la protection judiciaire de la jeunesse.

Au programme, le bilan de l'année écoulée et divers sujets d'actualité en lien avec l'organisation des soins : l'hospitalisation à domicile des publics incarcérés, notamment les personnes en perte d'autonomie, la télésanté en milieu pénitentiaire, les politiques de prévention du suicide. « *Cette année, nous avons fait le choix d'avoir pour ligne directrice la santé mentale, grande cause nationale pour l'année 2025* », explique Peggy Kiener, référente santé et prévention du suicide au sein de la direction inter-régionale des services pénitentiaires Grand-Centre de Dijon. Ont ainsi été présentés un projet de coordination régionale-SMPR, une unité de consultation post-pénale dédiée au public mineur à Tours, les outils de prévention et postvention du suicide à destination des publics mineurs...

Carton plein pour la stratégie Polyhandicap en Eure-et-Loir

L'établissement veut les attirer en stage et leur donner envie de s'installer dans le département identifié comme le deuxième désert médical de France.

La CPAM 36 en pointe sur la prévention de l'infertilité



Un couple sur quatre en âge de procréer est aujourd'hui confronté à des problèmes d'infertilité et « *contrairement aux idées reçues, cela affecte autant les femmes que les hommes* », explique Josselin Pibouleau, directeur de la CPAM de l'Indre, qui a profité du mois de la sensibilisation à l'infertilité, en novembre, pour parler du rôle de l'Assurance maladie dans la prévention et de son engagement en faveur d'un accès effectif aux soins de procréation médicale, y compris en territoire rural. L'Assurance maladie s'engage également dans le champ de la prévention avec son programme « zéro phtalate » visant à réduire l'exposition des assurés sociaux aux effets néfastes de ces perturbateurs endocriniens peu persistants sur la santé des femmes enceintes et des fœtus ainsi que sur la quantité et la qualité des spermatozoïdes, qui peuvent altérer la fertilité et provoquer des malformations des enfants. Parallèlement, le dispositif des « ordonnances vertes », initié à Strasbourg, est en cours d'expérimentation dans la communauté de communes Eguisheim-Argeles Vallée de la Creuse, au sud du département : afin de limiter leur exposition aux perturbateurs endocriniens, les femmes enceintes peuvent se faire prescrire par un professionnel de santé des paniers de fruits et légumes 100 % bio et locaux (payés seulement



Cinq ans après l'engagement de la Stratégie départementale en faveur des personnes polyhandicapées, la filière d'Eure-et-Loir coche toutes les cases : « *Il faut dire que nous avions déjà l'habitude de nous réunir régulièrement entre partenaires* », explique Céline Bertrand, directrice adjointe du pôle enfance de l'ADAPEI28 et copilote de la filière avec Antoine Koutou, directeur de la Maison d'accueil spécialisée (MAS) Polyhandicap Notre-Dame de Senonches. De plus, l'Adapei 28 dirige les deux seules structures Enfance du département accueillant un public polyhandicapé : « *Il y a aussi des foyers et des maisons d'accueil avec quelques places (accueil de jour ou hébergement) pour des personnes polyhandicapées, précise Céline Bertrand. Mais nous couvrons à nous deux une grande majorité des agréments Polyhandicap dans le département.* » En Eure-et-Loir, la priorité de la filière a évidemment été de fluidifier le parcours des personnes polyhandicapées et de réduire les listes d'attente. Mais de nombreux autres sujets ont été traités : le développement d'une expertise en soins neuro-moteurs dans les ESMS par le CH de Dreux, l'astreinte infirmière de nuit pour éviter les allers/retours à l'hôpital, la création de places Adulte en Accueil de jour, l'accompagnement et la formation des familles « *pour tisser des liens entre elles et lever les appréhensions liées au passage du secteur enfant au secteur adulte* », détaille Céline Bertrand. La filière a également beaucoup travaillé sur la formation des professionnels, « *avec la volonté de choisir des thématiques touchant un large public* », explique Céline

20 % de leur prix) ainsi que deux ateliers de sensibilisation à une alimentation favorable à la santé, de qualité, locale et de saison. Enfin, la CPAM de l'Indre est associée aux réflexions préalables à la création d'une plateforme Prévenir en région Centre-Val de Loire : ce dispositif innovant de repérage, d'accompagnement et de prévention est destiné aux personnes rencontrant des difficultés à concevoir un enfant. Elle leur permet d'identifier et de prévenir les risques d'exposition à des substances reprotoxiques.

Bertrand en prenant pour exemple la question de l'alimentation : « *Qui peut le plus peut le moins. Connaitre les troubles d'alimentation et de déglutition des personnes en situation de polyhandicap permet de couvrir tous les publics.* » Autres thématiques de travail engagée par la filière, qui dépassent le cadre de la stratégie : le deuil en institution, via un groupe de travail qui se met en place pour capitaliser sur les bonnes pratiques et identifier les besoins de formation, ou encore, le conventionnement permettant aux professionnels de faire des immersions et des échanges entre structures.

LE CHIFFRE DE LA SEMAINE

10 506 366 €

C'est le montant total des aides financières directes et indirectes – fiscales, sanitaires, bourses – accordées aux médecins libéraux dans la région Centre-Val de Loire en 2023, selon la [Cour des comptes](#).



LA MÉTÉO SANITAIRE



Hiver 2025-2026 : nouvelles consignes pour le port du masque en établissement de santé et établissement ou service social ou médico-social

Une nouvelle instruction nationale renforce l'usage du masque pour prévenir les infections respiratoires aigües en établissements sanitaires (ES) et établissements ou services sociaux et médico-sociaux (ESMS) : le directeur d'établissement déclenche l'obligation en s'appuyant sur le nouvel indicateur « IRA basses » produit par Santé publique France et transmis chaque semaine par l'ARS dans la météo sanitaire. **Niveau faible** : pas d'obligation de port du masque, application des gestes barrières. **Niveau modéré** : obligation de port du masque dans certaines situations (professionnels de santé, intervenants à domicile, patients et résidents, bénévoles et visiteurs). **Niveau élevé** : obligation élargie dès l'entrée dans l'établissement ; Levée de l'obligation après deux semaines consécutives en niveau faible. Les établissements sont d'ores et déjà invités à anticiper pour déclencher rapidement l'obligation en cas de besoin : outils de communication interne (affichage, site web, message aux familles), stocks de masques adaptés (chirurgicaux et FFP2), gestion des flux, mobilisation des équipes opérationnelles et mobiles d'hygiène hospitalière (EOH/EOM) et des services de santé au travail...

Consultez le [bulletin régional](#) de situation épidémiologique produit par la Cellule régionale de Santé publique France en région Centre-Val de Loire.

Pour rappel, tout événement susceptible d'avoir un impact sur la santé de la population ou sur le fonctionnement de l'offre de soins doit faire l'objet d'un signalement à l'Agence régionale de santé. Le point focal régional, destiné aux professionnels, est joignable 24h/24 7j/7 au 02 38 77 32 10 et par mail à ars45-alerte@ars.sante.fr

EN BREF

Retour sur la journée régionale de la psychiatrie



La journée annuelle de la psychiatrie en région Centre-Val de Loire, organisée le 18 novembre au CH George Sand de Bourges, a permis à tous les acteurs de la filière d'échanger autour de quatre thématiques : La territorialisation des politiques de santé mentale, avec des réponses coordonnées, associant l'hôpital, la ville, le médico-social, le social, la justice, l'Éducation nationale, le monde associatif, les collectivités et les usagers eux-même. Les logiques d'organisation entre tous les acteurs d'un territoire sont de puissants leviers d'amélioration des parcours, dont les Projets territoriaux de santé mentale (PTSM) sont la pierre angulaire. Les dispositifs innovants : des IPA (infirmiers en pratique avancée) en santé mentale chargées de mener des actions de prévention et de dépistage dans le Cher, un dispositif mobile d'addictologie

Organiser la permanence des soins ambulatoires durant les fêtes de fin d'année



Les fêtes de fin d'année sont généralement une période épidémique importante : l'organisation du système sanitaire doit permettre d'y faire face. Les professionnels libéraux sont des acteurs essentiels de cette organisation, en complément du système hospitalier. Depuis cet été, la région Centre-Val de Loire est entièrement couverte par les SAS (Services d'accès aux soins), accessibles par le numéro 15 : lorsque son médecin n'est pas disponible, l'appelant peut accéder à un conseil médical, une téléconsultation ou, si nécessaire, une consultation sur l'un des nombreux créneaux de soins non programmés mis à disposition par les professionnels libéraux. Durant les jours fériés et les week-ends, la Permanence des soins ambulatoires (PDSA) est gérée par le Conseil de l'ordre des médecins de chaque département : le CDOM organise la régulation et les créneaux de consultation, pour permettre à la population d'avoir accès à un avis médical ou une consultation si son état de santé le nécessite.

dans le Loiret, un outil de diagnostic des troubles du comportement alimentaire... Les pratiques d'isolement et de contention sont des pratiques délétères qui portent atteintes au droit des patients : elles sont encadrées et contrôlées par le Juge des libertés et de la détention (JLD) et ne doivent être employées qu'en dernier recours. L'attraction de métiers en très forte tension : répartition des internes, mise en œuvre d'un stage obligatoire en psychiatrie, rémunération des psychiatres, réorganisation de la pédopsychiatrie...

Imagerie : « première garde pour le PIMM Centre »



Dans la soirée du 17 novembre, Dr Julien Pucheux, PH en radiologie vasculaire au CHRU de Tours, a assuré la première garde du PIMM Centre, marquant l'entrée en activité de ce Plateau d'imagerie médicale mutualisé. Entre 18h30 et 23h30, il a interprété six scanners dont la transmission s'est faite sans l'ombre d'un problème technique : « J'appréhendais un peu cette soirée mais au final, c'était une très bonne expérience, explique-t-il. L'outil informatique est très performant, agréable à utiliser et plutôt facile à prendre en main. Pour être honnête, j'étais assez sceptique vis-à-vis de ce projet. Maintenant je n'ai plus aucun doute sur sa viabilité et sa grande utilité pour les différents CH de la région. »

Les premiers établissements à bénéficier de cette mutualisation sont les CH de Châteauroux-Le Blanc, Dreux et prochainement Chartres et Bourges. A terme, le réseau regroupera 11 établissements de la région. Sa montée en

Le CLS du Pays Vendômois affirme son engagement contre les violences faites aux femmes

Soirée 50 ans 1975 - 2025
Loi n° 75-17 du 17/01/1975 relative à l'IVG dite Loi Veil

Lundi 24 novembre 2025 à 18h30
salle du Minotaure à Vendôme

Projection du film documentaire
"Il suffit d'écouter les femmes !"
L'avortement clandestin par celles et ceux qui l'ont vécu suivie d'une table ronde
L'IVG et l'EVARS d'hier et d'aujourd'hui
Bilan, perspectives et territoire
entrée gratuite - ouvert à toutes et à tous

ouverture des portes à 18h

« La lutte contre les violences est l'un des axes prioritaires du 4ème Contrat local de santé (CLS) du Pays Vendômois pour la période 2025-2029 », explique Agnès Dubreuil, chargée de mission. Le CLS a donc tout naturellement surfé sur la journée internationale contre les violences faites aux femmes, le 25 novembre pour organiser deux événements : une sensibilisation des professionnels de la petite enfance au repérage des violences sexistes et sexuelles a eu lieu le 19 novembre avec l'UAPED (Unité pédiatrique enfance en danger) : « Nous avons avant tout voulu créer du lien pour faciliter la coopération au service du dépistage et de la prévention », explique Agnès Dubreuil. Lundi 24 novembre, une soirée de célébration des 50ans de la loi Veil aura lieu à la salle Minotaure, avec la projection d'un film racontant l'horreur des avortements clandestins et une table ronde en forme d'état des lieux sur l'IVG et l'EVARS (Espaces vie affective, relationnelle et sexuelle) hier et aujourd'hui.

charge est progressive : les interprétations en soirée, week-ends et jours fériés sont assurées par les radiologues volontaires du PIMM Centre et les nuits profondes restent sécurisées par le groupe de télé-imagerie IMADIS. En décembre, la Lettre Pro reviendra plus en détails sur ce lancement qui marque une étape importante dans la stratégie régionale de permanence des soins en imagerie.

EN PRATIQUE

Prévenir la dénutrition durant la semaine du 17 au 23 novembre

La semaine nationale de la dénutrition titrée « Mettons les bouchées doubles » a débuté le 17 novembre et se prolonge jusqu'au 23 novembre. Pour sensibiliser aux risques de la dénutrition, cette semaine propose un large programme de webinaires et d'événements, des milliers d'actions labellisées à travers toute la France et la 6ème édition de l'opération Cuisines ouvertes. Pour faire connaître ces événements, de nombreux outils de communication (affiches, flyers, kakémono, kits d'actions, etc) [peuvent être téléchargés](#).

APPELS À PROJETS

Création de 15 pôles d'activités et de soins adaptés (PASA) en EHPAD

Le numérique, en soutien aux organisations territoriales en santé en Centre-Val de Loire

Création de missions départementales d'expertise et d'information en Communication Alternative et Améliorée

Expérimentation : accès direct des masseurs-kinésithérapeutes en CPTS

AU PROGRAMME

Un forum pour prévenir les chutes des seniors

Le GCSMS28 Pas à Paris organise le **24 novembre** le premier forum de prévention des chutes destiné aux seniors et à leurs aidants à Janville-en-Beauce (28) entre 14 h et 18 h, avec des stands d'information et un débat

Journée porte ouverte au centre de formation GCSMS

Le centre de formation du Groupement de coopération sociale et médico-sociale des Ehpad publics autonomes du Cher ouvre ses portes le **27 novembre** 2025 de 14h à

théâtral à 14h30. Espace Thierry la Fronde, Janville-en-Beauce (28) Renseignements : 02 37 18 72 05

20^e journée annuelle des réseaux Périnat et Grandir

Les réseaux Périnat et Grandir organisent

25 novembre leur 20^e journée annuelle en région Centre-Val de Loire. Le programme de plénières et d'ateliers traitera de l'actualité en périnatalité « repérage, dépistage, prévention ». De 8h45 à 17 h à la Halle aux grains de Blois

Webinaire « Événement indésirable, et si on en parlait ? »

Webinaire organisé le **25 novembre** par l'URPS Médecins Libéraux et la Fédération des URPS en partenariat avec l'ARS, Qualiris, l'URPS Infirmiers et la FMPS. 20 h à 21h30 Inscription [ici](#)

Permanences d'information sur le radon

Des permanences d'information sur le radon, avec distribution de kits de mesure gratuits auront lieu dans le Cher et l'Indre aux dates suivantes :

- le **25 novembre** 2025 de 9h à 12h30 : pharmacie Garnier, 36160 Sainte-Sévère-sur-Indre.
- le **26 novembre** 2025 de 9h à 12h : pharmacie Acker-Haar, 36310 Chaillac.
- le **26 novembre** 2025 de 15h à 19h30 : pharmacie Picaud, 36270 Eguzon Chantome ;
- le **5 décembre** 2025 de 9h à 12h : pharmacie Nouaille Lefranc, 36140 Aigurande .
- le **9 décembre** de 9h à 12h15 : pharmacie Renaudat-Aubert, 18370 Chateaumeillant ;
- le **10 décembre** 2025 de 9h à 12h : pharmacie centrale, 18600 Sancoins.
- le **16 décembre** 2025 de 9h à 12h : pharmacie Jacquet, 18270 Culan.

Les personnes qui ne peuvent s'y rendre ont la possibilité de demander un kit par mail à cap.troncais@orange.fr ou par téléphone 04 70 09 00 23 jusqu'au 31 janvier 2026.

Tout savoir sur les risques du radon [ici](#).

16h à l'Ehpad Les Résidences de Bellevue à Bourges.

Webinaire sur le lien entre le sport et la santé mentale

Le prochain webinaire sport-santé proposé par le Comité régional olympique et sportif Centre-Val de Loire aura lieu le **3 décembre** et aura pour thème « Bouger pour aller bien : l'activité physique, un allié de la santé mentale » De 13h30 à 14h30. Inscriptions [ici](#).

Journée régionale infirmière sur le bon usage des antibiotiques

Organisée par le Centre régional en antibiothérapie, cette journée aura lieu le **18 décembre** de 14h30 à 18 h au CH Simone Veil de Blois. Programme [ici](#). Inscription [là](#).

Faites connaître vos événements dans l'agenda de la Lettre Pro en écrivant à [ARS-CVL-](#)

COMMUNICATION@ars.sante.fr

LE COIN RH

NOMINATION



Océane Paisant, 30 ans, directrice des Ehpad de Senonches et Brezolles (28)

« J'ai découvert le secteur médico-social dès l'âge de 18 ans en tant qu'agent de service hospitalier en Ehpad et j'ai tout de suite aimé cet univers », explique Océane Paisant. De fil en aiguille, elle passe le concours infirmier pour être aide-soignante d'abord puis infirmière dans différentes structures publiques ou privées, sanitaires ou médico-sociales... « En 2018, j'ai décidé de reprendre les études en Master communication et stratégie des marques, tout en restant dans le secteur de la santé puisque mon alternance a eu lieu à l'Institut du cerveau et de la moelle épinière à Paris, poursuit-elle. Mais le terrain et la relation avec les usagers m'ont manqué. » Océane Paisant entend alors parler de l'École des hautes études en santé publique : « J'ai effectué un stage de découverte à l'hôpital de Montfermeil pour conforter mon envie de m'orienter vers le pilotage des établissements », explique-t-elle.

A l'issue de sa formation de directrice d'établissement sanitaire, social et médico-social (D3S), elle découvre le champ du handicap au sein d'un DAME (dispositif d'accompagnement médico-éducatif) avant de revenir vers la personne âgée et de prendre il y a tout juste un mois la direction des Ehpad de Senonches (128 résidents) et de Brezolles (84 résidents) : « Après une phase de prise de poste et de préparation budgétaire, je peux désormais me consacrer au développement de la direction commune, au suivi du projet de reconstruction de l'Ehpad de Brezolles, à la préparation à l'évaluation HAS de l'Ehpad de Senonches... » Entre une réunion et une visite de chantier, elle prendra tout de même le temps d'aller faire un tour dans les couloirs de ses deux établissements : « J'ai un lien très fort avec les personnes âgées. Je me sens utile et c'est profondément nourrissant. »

ON SE FORME

Une journée pour la qualité et la sécurité des soins le 27 novembre

La journée régionale « Qualité et sécurité des soins » aura lieu le jeudi 27 novembre en visioconférence. Co-organisée par l'ARS Centre-Val de Loire et la SRA Qualiris, se déroulera en deux temps : La matinée sera consacrée au 6^e cycle de certification des établissements de santé, engagés cette année : « Les exigences de la nouvelle version de la certification sont renforcées, » explique Sandrine Lucas, responsable du département Qualité Inspection à la direction de la stratégie de l'ARS. « Certains établissement pourront les trouver exigeantes. C'est pourquoi un représentant de la Haute autorité de santé (HAS) viendra présenter la version 2025 de la certification, ses objectifs et ses attendus. Des établissements ayant déjà passé leur visite de certification viendront ensuite témoigner sur la façon dont ils se sont préparés ».

L'après-midi portera sur la culture de la sécurité et l'obligation de déclarer les Evénements indésirables graves associés aux soins (EIGS) à l'ARS : « Nous encourageons les établissements à déclarer davantage et de manière plus qualitative », souligne Sandrine Lucas. « Cette séquence

est une forme de piqûre de rappel, qui s'appuie sur un bilan de la HAS et des retours d'expérience sur les dynamiques engagées en matière de santé et de sécurité dans les établissements ». Les résultats d'une enquête menée auprès de l'ensemble des établissements sur la culture sécurité seront également présentés. Si vous souhaitez poser des questions, n'hésitez pas : vous pouvez les indiquer dans [le formulaire d'inscription](#).

LA SANTÉ RECRUTE



Fondé de pouvoir de l'agence comptable H/F

Responsable du pôle parcours prévention, sanitaire et médico-social H/F

Infirmier en pratiques avancées (IPA) F/H au CMP de Gien

Médecin à Huisseau-sur-Mauves

Médecin généraliste au CRAtb Centre-Val de Loire

Responsable de l'unité données de santé H/F

Chargée du développement et de l'innovation partenariale au Gérontopôle (Tours)

S'abonner à la Lettre
Pro ARS Centre-Val
de Loire

Consulter les Lettres
Pro précédentes

Proposer un sujet,
un événement, une
offre d'emploi...



La Lettre Pro - 89 du 21 novembre 2025

Directrice de la publication : Clara de Bort

Réalisation / rédaction : Communication ARS Centre-Val de Loire

Crédit photos : ARS Centre-Val de Loire

Si vous ne souhaitez plus recevoir nos communications, [suivez ce lien](#)